

Tout comprendre en 5 min !

Echelle indiciaire du cadre d'emplois des cadres de santé infirmiers et techniciens paramédicaux en voie d'extinction

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

- [Décret n°2003-676 du 23 juillet 2003](#) modifié portant statut particulier des cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux
- [Décret n°2021-1886 du 29 décembre 2021](#) fixant les échelonnements indiciaires applicables aux cadres d'emplois en voie d'extinction des catégories A et B de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale

GRADE DE CADRE DE SANTE

Echelon	Durée d'avancement	Indice brut	Indice Majoré	Traitement mensuel brut
9	-	840	687	3 381,95 €
8	4 ans	786	647	3 185,04 €
7	4 ans	709	588	2 894,59 €
6	4 ans	671	559	2 751,83 €
5	3 ans	631	529	2 604,15 €
4	3 ans	597	503	2 476,16 €
3	2 ans	562	476	2 343,24 €
2	2 ans	517	444	2 185,71 €
1	1 an	468	409	2 013,42 €



Le CDG45 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence ouverte sous réserve d'apposer la mention :

Source CDG45, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour